

[INFO PUB]

Publicité et déontologie

L'ARPP publie un rapport sur l'emploi de la langue française

L'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) a publié un rapport « *Publicité et langue française* » dans lequel elle présente 39 exemples de publicités n'ayant pas respecté les règles grammaticales (par exemple, le slogan « *Les Galeries Lafayette vous souhaite une bonne année* ») ou la loi dite Toubon et les règles déontologiques (par exemple, l'absence de traduction de termes tels que « *by* », « *new* », « *news* », « *le must* », « *showroom* » ou encore « *talkshow* »).

http://www.arpp-pub.org/2nd_rapport_publf.html